

LE PREMIER DEGRÉ

Nouvelle amélioration du taux d'encadrement et renforcement des décharges des directeurs d'écoles

Dans le cadre d'une **baisse du nombre d'élèves dans l'académie** (- 2402 élèves prévus à la rentrée scolaire 2022), le premier degré connaîtra, à la rentrée scolaire 2022, **une nouvelle augmentation de 86 moyens d'enseignement** qui permettront :

- ✓ De conforter la **priorité donnée à l'école primaire**, avec la limitation des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires,
- ✓ De poursuivre le **dédoublé des classes de grande section de maternelle** en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020 ;
- ✓ D'atteindre un **taux d'encadrement inédit** avec 5,94 professeurs pour 100 élèves, contre 5,46 en 2017 (national). Pour la cinquième rentrée consécutive, **le taux d'encadrement au primaire s'améliore** dans tous les départements de l'académie ;
- ✓ De **renforcer les décharges des directeurs d'écoles** : après avoir augmenté les décharges de 40% des directeurs d'écoles à la rentrée 2021 (écoles de 1 à 3 classes, de 9 classes et de 13 classes, à raison de plus de 600 équivalents temps plein), ces efforts seront poursuivis à la rentrée 2022. En pratique, les directeurs des écoles de 12 et 13 classes seront **entièrement déchargés de leurs fonctions d'enseignement**, et les directeurs d'écoles de 6 et 7 classes verront leurs décharges passer d'un quart à un tiers temps. Un directeur d'école sur 5 verra ainsi sa décharge s'améliorer. En deux ans, près de 60% des directeurs d'écoles auront ainsi bénéficié de **décharges supplémentaires** ;
- ✓ D'ouvrir des **ULIS** pour l'école inclusive.

Dans le 1er degré, depuis 2018 et jusqu'à la rentrée 2021, les moyens dans le 1er degré n'ont cessé d'augmenter : +254 équivalent temps plein malgré une baisse démographique conséquente du nombre d'élèves : - 3900 élèves. Concrètement, le nombre d'élèves par classe (E/C) dans l'enseignement primaire est en amélioration : alors qu'il était de 23.1 en moyenne académique à la rentrée 2018, il est passé à 22.2 à la rentrée 2021. Il s'améliore pour chaque niveau d'enseignement, même si la progression est plus marquée pour les grandes sections, CP et CE1, particulièrement en éducation prioritaire, qui ont bénéficié des mesures de dédoublement.

Principes d'élaboration de la carte scolaire

1. PHASE INITIALE

Octobre/Novembre
 Estimation du nombre d'élève

Décembre/Janvier
 Prévisions affinées école par école

Comité Technique Spécial Départemental CTSD

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale CDEN

2. PHASE D'AJUSTEMENT

Juin
 Inscription dans les écoles

Consultation CTSD

Rentrée
 Comptage des élèves pour infirmer ou confirmer les ouvertures/fermetures

CTSD

	Emplois constaté RS 2021	Prévisions d'effectifs d'élèves 2022	Evolution effectifs d'élèves	P/E* 2021 constaté	Répartition des moyens de rentrée RS22	P/E* projeté rentrée 2022
Aude	1 727,50	28 315	-371	6,022	3	6,112
Gard	3 525,75	61 381	-1 120	5,641	7	5,755
Hérault	5 494,50	96 560	-579	5,656	69	5,762
Lozère	394,75	4 110	-28	9,54	0	9,605
P.O	2 199,70	38 221	-304	5,71	7	5,774
Académie	13 342,20	228 587	-2 402	5,776	86	5,874

* P/E : nombre d'emploi pour cent élèves



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Principes de l'attribution des moyens

1. PHASE INITIALE

Décembre

Comité technique ministériel
de l'Éducation nationale :
Répartition des moyens
entre les académies

Janvier

Comité Technique
Académique : Répartition
des moyens entre les
collèges et lycées sous
forme de Dotation Horaire
Globale

Janvier/Mars

Répartition des moyens au
sein des établissements :
Conseil d'administration

Mars

Fixation des moyens :
Ouvertures/fermetures

2. PHASE D'AJUSTEMENT

Juin/Juillet

Ajustement en fonction des
résultats des affectations
des élèves, des enseignants
et des résultats aux examens

LE SECOND DEGRÉ

Augmentation des moyens d'enseignement, dans un contexte de baisse démographique, et priorité donnée à l'accompagnement de la vie de l'élève.

En moyens d'enseignement, le second degré bénéficiera de **115 ETP** en moyens d'enseignements. L'académie de Montpellier verra ainsi **ses moyens d'emploi stabilisés**. Cet apport sera mobilisé au service des priorités suivantes :

- ✓ Accompagnement de la **montée en puissance pédagogique** pour les lycées de Gignac et de Sommières ;
- ✓ Ajustement de carte de **l'offre de formation académique** ;
- ✓ Ouverture de deux **nouveaux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)** implantés dans l'académie ;
- ✓ Accompagnement de **l'évolution de l'offre de formation en post-bac** ;
- ✓ Renforcement de **l'enseignement des valeurs de la république** par l'accentuation de l'enseignement moral et civique (EMC) ;
- ✓ Enseignement facultatif de « **Français et culture antique** » ;
- ✓ Renforcement en faveur de **la mixité sociale**, dont l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

Par ailleurs, afin d'accompagner la politique d'**égalité des chances**, notamment en faveur de la **mixité sociale** (internats d'excellence, renforcement de la mixité au collège et au lycée), et la qualité de la vie scolaire, **10 emplois de conseillers principaux d'éducation** sont créés à la rentrée 2022, ainsi que **2 emplois d'infirmier ou d'assistant social**.

Dans le 2nd degré, depuis 2018, les moyens d'enseignement n'ont cessé d'augmenter: +28 ETP en 2019, +93 en 2021, +115 en 2022 pour accompagner la croissance démographique du nombre d'élèves.

INCLUSION

Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

520 nouveaux recrutements d'équivalents temps plein d'**AESH** ont été réalisés pour les rentrées scolaires 2020 et 2021, ce qui porte à 3 997 le nombre de postes en ETP recrutés pour **l'accompagnement des élèves en situation de handicap**.

A la rentrée 2022, **11 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis)** supplémentaires seront ouvertes dans l'académie, ainsi que l'ouverture prévue de **3 unités d'enseignement en maternelle (UEMA)** et **1 Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)**.

Les délais de prise en charge ont été réduits grâce à la généralisation des **pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)** à la rentrée scolaire 2021. En septembre 2021, ce sont **218 PIAL** qui maillent l'ensemble de l'académie.

Depuis 2017:

- **87 ULIS** ont été créées dans l'académie. Ainsi, **420 ULIS** bénéficient à la rentrée 2021 à près de **5200 élèves** en situation de handicapscolarisés en milieu ordinaire;
- **12 UEMA** **4 UEEA** ont été créées pour prendre en charge spécifiquement les enfants autistes.